

L2 SCIENCES COGNITIVES
COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2022-2023

Arrêté n° 2022-35

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG... de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
BEDOIN Nathalie	Royce Anders MCF		
	Hakim DJERIOUAT MCF		
Suppléant président.e			
MASSOL Stéphanie			